BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 724

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

451 475 651 RCS Orléans.
HAISOFT.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 7, rue Vieille Levée, 45100 Orléans.
Précédent propriétaire : 751 893 066 RCS Toulon. **HAISOFT DEVELOPPEMENT.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : HAISOFT Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 7 rue Vieille Levée 45100 Orléans Capital : 150000.00 EUR Numéro unique d'identification : 451475651 Lieu d'immatriculation : Orléans. Société absorbee : HAISOFT DEVELOPPEMENT Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 290 avenue Robespierre 83130 La Garde Capital : 140000.00 EUR Numéro unique d'identification : 751893066 Lieu d'immatriculation : Toulon. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 235015.00 EUR - passif de 1469.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : ce qui représente un apport net d'un montant de 233.546 €. La société « HAISOFT » détenant la totalité des 3.000 parts sociales composant le capital social de la société « HAISOFT DEVELOPPEMENT », il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Le mali de fusion s'élèverait globalement à 241.654 €. La société « HAISOFT » sera propriétaire des biens et droits apportés par la société « HAISOFT DEVELOPPEMENT » à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. La société « HAISOFT » en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er janvier 2022. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société « HAISOFT DEVELOPPEMENT» depuis la date du 1" janvier 2022, jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société « HAISOFT ». Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive suivante : - Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbante de la fusion par voie d'absorption de la société « HAISOFT DEVELOPPEMENT ». La société « HAISOFT DEVELOPPEMENT » sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. . Date du projet commun de fusion : 30.09.2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société HAISOFT : 20.10.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Orléans). Pour la société HAISOFT DEVELOPPEMENT : 26.10.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Toulon)..